

Compte rendu du
Conseil Municipal
Jeudi 08 avril 2021



Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2021, les membres du Conseil Municipal de BEAUZAC (Haute-Loire) se sont réunis en Mairie de BEAUZAC, Salle des Remparts, en séance publique mais avec un accès limité compte tenu des consignes sanitaires, le huit avril deux mille vingt-et-un à vingt heures.

Présents : Jean-Pierre MONCHER, Lucienne FAURE-SATRE, Séraphin STEVE, Josiane GIRAUD, Pierre ETEOCLE, Audrey MARTINS épouse GORY, Jean-François CHAMPEIX, Béatrice GALLOT, Jean-Paul GODON, Catherine MARÇAIS-VERNAY, Christophe PALHIER, Séverine COUDERT, Martine CHOUVELON, Rémi RICHARD, Cécile MASCLÉ, Philippe GOMMET, Jeanine GESSEN, Marc MILLION, Blandine PRORIOU et Christian CHOTIN, Conseillers Municipaux.

Absents : Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Stéphane OLLIER, André PEYRAGROSSE.

Procurations : Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT : procuration à Audrey MARTINS épouse GORY.
Stéphane OLLIER : procuration à Séraphin STEVE.
André PEYRAGROSSE : procuration à Christophe PALHIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-7 du CGCT.

Béatrice GALLOT a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2021. Explications sur le terrain des jardins potagers page 17.

1° DÉCISIONS DU MAIRE

Néant.

2° AFFAIRES FINANCIÈRES

✓ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le compte de gestion du Budget de la Commune, et des Budgets Annexes. En second lieu, Monsieur le Maire a quitté la séance, Pierre ETEOCLE, adjoint aux finances, a été désigné Président de séance pour l'approbation des Comptes Administratifs 2020 de la Commune et des Budgets Annexes, à savoir que ces derniers ont été approuvés à l'unanimité par les membres présents. Les comptes administratifs 2020 de la Commune et des budgets annexes peuvent se résumer ainsi :

1° Budget principal de la Commune

COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		17 294,07 €		29 891,63 €	- €	47 185,70 €
Résultat de l'exercice	515 351,55 €	658 108,95 €	1 745 853,38 €	2 316 663,19 €	2 261 204,93 €	2 974 772,14 €
TOTAUX	515 351,55 €	675 403,02 €	1 745 853,38 €	2 346 554,82 €	2 261 204,93 €	3 021 957,84 €
Résultat de clôture		160 051,47 €		600 701,44 €	- €	760 752,91 €
Restes à Réaliser	1 090 442,63 €	458 065,00 €			1 090 442,63 €	458 065,00 €
TOTAUX CUMULES	1 090 442,63 €	618 116,47 €		600 701,44 €	1 090 442,63 €	1 218 817,91 €
RESULTAT DEFINITIF	472 326,16 €			600 701,44 €		128 375,28 €

Budget annexe « Service des transports scolaires »

COMPTE ADMINISTRATIF - TRANSPORT SCOLAIRE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		38 348,01 €		4 113,72 €		42 461,73 €
Résultat de l'exercice			75 404,40 €	47 518,36 €	75 404,40 €	47 518,36 €
TOTAUX	0,00 €	38 348,01 €	75 404,40 €	51 632,08 €	75 404,40 €	89 980,09 €
Résultat de clôture		38 348,01 €	23 772,32 €			14 575,69 €
Restes à Réaliser						0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	38 348,01 €	23 772,32 €	0,00 €	0,00 €	14 575,69 €
RESULTAT DEFINITIF		38 348,01 €	23 772,32 €	0,00 €		14 575,69 €

2° Budget annexe « Service de l'Eau »

COMPTE ADMINISTRATIF - EAU						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		269 848,10 €		170 898,83 €	0,00 €	440 746,93 €
Résultat de l'exercice	179 919,46 €	117 333,51 €	668 001,91 €	558 226,87 €	847 921,37 €	675 560,38 €
TOTAUX	179 919,46 €	387 181,61 €	668 001,91 €	729 125,70 €	847 921,37 €	1 116 307,31 €
Résultat de clôture		207 262,15 €		61 123,79 €	0,00 €	268 385,94 €
Restes à Réaliser	234 306,00 €	48 000,00 €			234 306,00 €	48 000,00 €
TOTAUX CUMULES	234 306,00 €	255 262,15 €		61 123,79 €	234 306,00 €	316 385,94 €
RESULTAT DEFINITIF		20 956,15 €		61 123,79 €		82 079,94 €

3° Budget annexe « Service de l'Assainissement »

COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		122 395,82 €		118 390,22 €	0,00 €	240 786,04 €
Résultat de l'exercice	121 272,48 €	108 535,30 €	273 498,40 €	262 450,52 €	394 770,88 €	370 985,82 €
TOTAUX	121 272,48 €	230 931,12 €	273 498,40 €	380 840,74 €	394 770,88 €	611 771,86 €
Résultat de clôture		109 658,64 €		107 342,34 €	0,00 €	217 000,98 €
Restes à Réaliser	161 324,61 €	59 823,00 €			161 324,61 €	59 823,00 €
TOTAUX CUMULES	161 324,61 €	169 481,64 €		107 342,34 €	161 324,61 €	276 823,98 €
RESULTAT DEFINITIF		8 157,03 €		107 342,34 €		115 499,37 €

4° Budget annexe « Multiple rural »

COMPTE ADMINISTRATIF - MULTIPLE RURAL						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté				14 656,45 €		14 656,45 €
Résultat de l'exercice			5 334,72 €	7 569,76 €	5 334,72 €	7 569,76 €
TOTAUX			5 334,72 €	22 226,21 €	5 334,72 €	22 226,21 €
Résultat de clôture				16 891,49 €		16 891,49 €
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES				16 891,49 €		16 891,49 €
RESULTAT DEFINITIF				16 891,49 €		16 891,49 €

5° Budget annexe « Caveaux »

COMPTE ADMINISTRATIF - CAVEAUX						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		3 958,04 €			0,00 €	3 958,04 €
Résultat de l'exercice	62 393,30 €	62 393,30 €	62 393,30 €	62 393,50 €	124 786,60 €	124 786,80 €
TOTAUX	62 393,30 €	66 351,34 €	62 393,30 €	62 393,50 €	124 786,60 €	128 744,84 €
Résultat de clôture		3 958,04 €		0,20 €		3 958,24 €
Restes à Réaliser						0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	3 958,04 €	0,00 €	0,20 €	0,00 €	3 958,24 €
RESULTAT DEFINITIF		3 958,04 €		0,20 €		3 958,24 €

6° Budget annexe « Pôle médical »

COMPTE ADMINISTRATIF - POLE MEDICAL						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00 €	31 848,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 848,34 €
Résultat de l'exercice	49 026,51 €	43 433,90 €	47 673,06 €	66 982,41 €	96 699,57 €	110 416,31 €
TOTAUX	49 026,51 €	75 282,24 €	47 673,06 €	66 982,41 €	96 699,57 €	142 264,65 €
Résultat de clôture		26 255,73 €		19 309,35 €	0,00 €	45 565,08 €
Restes à Réaliser	121 973,00 €	53 500,00 €			121 973,00 €	53 500,00 €
TOTAUX CUMULES	121 973,00 €	79 755,73 €		19 309,35 €	121 973,00 €	99 065,08 €
RESULTAT DEFINITIF	42 217,27 €			19 309,35 €	22 907,92 €	

7°/ Budget annexe « Chabanou 5 »

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT CHABANOU 5						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		76 410,53 €		0,11 €		76 410,64 €
Résultat de l'exercice	24 958,76 €	23 589,47 €	24 958,97 €	24 958,86 €	49 917,73 €	48 548,33 €
TOTAUX	24 958,76 €	100 000,00 €	24 958,97 €	24 958,97 €	49 917,73 €	124 958,97 €
Résultat de clôture		75 041,24 €		- €		75 041,24 €
Restes à Réaliser		230 000,00 €				230 000,00 €
TOTAUX CUMULES	- €	305 041,24 €		- €	- €	305 041,24 €
RESULTAT DEFINITIF		305 041,24 €				305 041,24 €

✓ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a procédé à l'affectation des résultats du Budget de la Commune et des Budgets Annexes de la façon suivante :

1°/ Budget principal de la Commune

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE 2021		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2021		
Résultat de l'exercice 2020 - Budget Commune		
Excédent		570 809,81 €
Déficit		
Résultat de l'exercice 2020 - Budget Transport Scolaire		
Excédent		
Déficit		- 27 886,04 €
Report des résultats antérieurs - Budget Commune		
Excédent		29 891,63 €
Déficit		/
Report des résultats antérieurs - Budget Transport Scolaire		
Excédent		4 113,72 €
Déficit		/
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER		576 929,12 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2020- compte 021/023		351 386,90 €
Affectation en Report à nouveau au compte 002 au BP 2021		104 602,96 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2021		472 326,16 €

2°/ Budget annexe « Service de l'Eau »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU 2021		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2021		
Résultat de l'exercice 2020		
Excédent		
Déficit		-109 775,04 €
Report des résultats antérieurs		
Excédent		170 898,83 €
Déficit		/
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER		61 123,79 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2020 - compte 021/023		65 355,63 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2021		61 123,79 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2021		0,00 €

3° Budget annexe « Service de l'Assainissement »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT 2021		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2021		
Résultat de l'exercice 2020		
Excédent		
Déficit		-11 047,88 €
Report des résultats antérieurs		
Excédent		118 390,22 €
Déficit		/
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER		107 342,34 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2020- compte 021/023		101 245,88 €
Affectation en Report à nouveau au compte 002 au BP 2021		107 342,34 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2021		0,00 €

4° Budget annexe « Multiple rural »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET MULTIPLE RURAL 2021		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2021		
Résultat de l'exercice 2020		
Excédent		2 235,04 €
Déficit		/
Report des résultats antérieurs		
Excédent		14 656,45 €
Déficit		/
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER		16 891,49 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2020- compte 021/023		15 000,00 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2021		16 891,49 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2021		0,00 €

5° Budget annexe « Caveaux »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET CAVEAUX 2021		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2021		
Résultat de l'exercice 2020		
Excédent		0,20 €
Déficit		0,00 €
Report des résultats antérieurs		
Excédent		0,00 €
Déficit		0,00 €
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER		0,20 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2020 - compte 021/023		0,00 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2021		0,20 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2021		0,00 €

6°/ Budget annexe « Pôle médical »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET POLE MEDICAL 2021		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2021		
Résultat de l'exercice 2020		
Excédent		19 309,35 €
Déficit		
Report des résultats antérieurs		
Excédent		0,00 €
Déficit		/
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER		19 309,35 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2020 - compte 021/023		10 987,82 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2021		9 309,35 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2021		10 000,00 €

7°/ Budget annexe « Chabanou 5 »

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET LOTISSEMENT CHABANOUE 5 2021		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2021		
Résultat de l'exercice 2020		
Excédent		0,00 €
Déficit		0,11 €
Report des résultats antérieurs		
Excédent		0,11 €
Déficit		0,00 €
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER		0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2020 - compte 021/023		0,00 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2021		0,00 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2021		0,00 €

✓ Le Conseil Municipal a ensuite voté à la majorité des membres présents, le Budget Primitif Commune 2021, et à l'unanimité des membres présents les Budgets Primitifs Annexes 2021, à savoir :

1 – POUR LA COMMUNE**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

. En dépenses, à la somme de : 2 729 089,00 €uros.
 . En recettes, à la somme de : 2 729 089,00 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 2 001 396,00 €uros.
 . En recettes, à la somme de : 2 001 396,00 €uros.

2 – POUR LE SERVICE DE L'EAU**SECTION D'EXPLOITATION**

. En dépenses, à la somme de : 632 794.00 €uros.
 . En recettes, à la somme de : 632 794.00 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 469 712.93 €uros.
 . En recettes, à la somme de : 469 712.93 €uros.

3 – POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de :	374 800.00 €uros.
. En recettes, à la somme de :	374 800.00 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	423 180.15 €uros.
. En recettes, à la somme de :	423 180.15 €uros.

4 – POUR LE MULTIPLE RURAL

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de :	24 151.00 €uros.
. En recettes, à la somme de :	24 151.00 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	17 000.00 €uros.
. En recettes, à la somme de :	17 000.00 €uros.

5 – POUR LES CAVEAUX

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de :	58 953.50 €uros.
. En recettes, à la somme de :	58 953.50 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	62 910.34 €uros.
. En recettes, à la somme de :	62 910.34 €uros.

6 – POUR LE PÔLE MEDICAL

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de :	78 450.00 €uros.
. En recettes, à la somme de :	78 450.00 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	367 133.00 €uros.
. En recettes, à la somme de :	367 133.00 €uros.

7 – POUR LE LOTISSEMENT CHABANOU 5

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de :	237 755,74 €uros.
. En recettes, à la somme de :	316 667,67 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	330 000.00 €uros.
. En recettes, à la somme de :	330 000.00 €uros.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, pour l'année 2021 et considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements au profit de la population sans augmenter la pression fiscale, le maintien des taux d'imposition par rapport à 2020 et la reconduction à l'identique sur 2021 le taux communal de 15,15 %, tout en ajoutant le taux départemental de 21,90 % pour la TFPB soit :

• FONCIER BATI :	15,15 % + 21,90%	= 37,05 %
• FONCIER NON BATI :		= 75,78 %

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité, la reprise de la grille de calcul mise en place les années antérieures. Selon ce mode de calcul, le nombre de points attribués à chaque association est multiplié par une valeur de point de 5,40 €, lequel permet le calcul de la subvention. Les frais d'arbitrage sont financés à hauteur de 20%. Les heures des entraîneurs diplômés attribuent également des points.

Certaines associations n'ayant pas de vocation sociale et pédagogique et dans un souci de logique et d'équité, un montant forfaitaire de 200 € leur est attribué. Une subvention exceptionnelle de 300 € aux Amis du Vieux Beauzac est proposée suite aux travaux de restauration du plafond peint de l'Ecole Saint-Joseph.

Un montant forfaitaire de 90 € est attribué à l'association OVIVE. La coopérative scolaire « l'Hirondelle » intervenant en lien avec l'hôpital de jour et accueillant cinq enfants de la commune, aura une subvention de 100 € par enfant soit 500 €. L'association Cinévasion se verrait attribuer une contribution annuelle de 955 € sous réserve de la validation des contributions en assemblée générale. La subvention versée jusqu'à présent à l'ARPA est supprimée. Une convention avec 30 Millions d'Amis va être signée. Le montant de la contribution s'élèverait à 385 €, sachant que 30 Millions d'Amis double cette somme afin de couvrir les frais vétérinaires pour la stérilisation des chats (estimation moyenne de 70 € par chat).

Les membres du Conseil Municipal ont revu le montant correspondant à la subvention versée au Comité de Jumelage. Il est proposé de verser chaque année 0,50 € par habitants et de porter ce montant à hauteur de 1 €, les années où l'association présentera un plan de financement pour des manifestations plus importantes. Un avenant à la convention de 1999 sera établi afin d'acter cette proposition.

Concernant la subvention communale versée au Budget du CCAS (14 000 €) et votée dans le cadre du vote des Budgets Primitifs 2021, il est précisé que ce montant pourra être ajusté à la baisse en fonction des besoins de financement de ce budget constaté en fin d'exercice.

✓ La Commune ne pouvant pas accorder de subvention aux associations culturelles, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la signature d'une convention avec le diocèse afin de participer aux dépenses de chauffage, à hauteur de 50% sur présentation des factures.

✓ L'article 91 de la Loi n°2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des élus municipaux prévu à l'article L.2123-18-2 du CGCT. Il rend notamment obligatoire le remboursement à l' élu de ses frais de garde, dorénavant pris en charge par la Commune. Les frais de garde font l'objet d'un remboursement en 2 étapes :

- le remboursement de l' élu par la Commune,
- le remboursement de la Commune par le biais de l'ASP, si la Commune comprend moins de 3 500 habitants.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le principe de remboursement des frais de garde, a autorisé le Maire à mettre en œuvre les démarches liées aux remboursements des élus et au remboursement de la Commune via l'ASP.

✓ Un concours photos sur le thème de la biodiversité avait été lancé à l'occasion de la « semaine verte ». Plusieurs participants ont répondu à l'appel de ce concours et la décision a été prise de pouvoir exposer ces photos. Celles-ci ont été imprimées par l'intermédiaire d'un site internet. Une adjointe a assuré le développement des photos en commandant en son nom propre et en réglant directement sur le site marchand. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le remboursement des dépenses avancées par une élue pour des frais réglés en son nom propre pour le compte de la Commune.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le nouveau plan de financement de la Maison France Services, ainsi que la sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2021 dans le cadre de la Fiche n°2 « Maintien et développement des services au public en milieu rural » et une subvention auprès le Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Bonus Relance 2020-2021.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la signature d'un avenant au marché de travaux Lotissement Chabanou n°5, suite au désistement de l'entreprise BOUCHARDON Frères SA de Saint-Agrève du groupement d'entreprise MOULIN-BOUCHARDON, qui avait été retenu pour le lot n°01 – Terrassement.

3°- AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la signature d'une convention de coopération pour la gestion de l'entretien des Z.A.E. transférées avec la Communauté de Communes « Marches du Velay Rochebaron ». Cette convention permet de formaliser la coopération entre les collectivités et l'optimisation de leurs moyens humains et matériels respectifs.

4°- VIE SCOLAIRE

✓ Après avoir été alerté en juillet 2020 par le prestataire cantine actuel, sur potentiellement une incapacité à pouvoir maintenir la prestation en vue de la rentrée scolaire 2021/2022 ; la commission scolaire a mené un groupe de travail pour produire un cahier des charges et lancer un appel d'offre public à la concurrence. Celui-ci a été publié le 24 Février 2021 sur la plateforme de dématérialisation du CDG43 et dans les annonces légales d'un journal local. Le Conseil Municipal reste compétent pour l'attribution du marché de fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire.

Les Membres du Conseil Municipal ont approuvé à la majorité (1 abstention) le marché de fourniture et de livraison de repas pour la cantine scolaire à la Société API Restauration, 384 Rue du Général de Gaulle – 59370 MONS EN BAROEUL. La durée du marché est fixée à 1 an à compter du début des prestations. Il pourra faire l'objet de reconductions tacites de même durée (dans la limite de 3 ans).

✓ Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 12 du contrat d'association signé entre l'ETAT et l'OGEC de l'Ecole Privée Saint Joseph et approuvé par délibération n°2001-54 du 13 Avril 2001, la Commune s'est engagée à participer aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Joseph tant pour les classes élémentaires que maternelles dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60-389 du 22 Avril 1960 modifié. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole Privée Saint Joseph pour l'année 2021 pour un montant de 116 520,00 €.

5°- QUESTIONS DIVERSES

✓ Un point d'information sur les tarifs de la cantine scolaire a été fait. La Commission Vie Scolaire a élaboré un projet de tarification pour la rentrée 2021/2022 qui doit établir une grille tarifaire selon le quotient familial.

✓ La Commune possède plusieurs bâtiments inhabités. Une réflexion autour de la vente potentielle de ces bâtiments communaux est en cours. Réaménager le Centre Bourg via la vente de ces immeubles permettrait de redynamiser le « vieux Beauzac » tout en y apposant des prescriptions de conservation des façades.

✓ L'usine MURGUE est en vente, la question de son achat potentiel par la municipalité devra être traitée en commission d'urbanisme mais aussi, au sein de toute l'équipe municipale. Pour finaliser et objectiver une décision d'achat ou non, la Municipalité devra se questionner sur son positionnement, l'intérêt d'acquérir ce bien et les éventuels projets sur cet emplacement.

✓ La démarche concernant la révision du cadre réglementaire du PLU est en attente des premiers éléments de retour, d'ici fin Avril. La commission Urbanisme pourra donc travailler sur le projet de la Maison Ode, projet qui rappelons-le, ne sera envisageable qu'après cette révision. La Municipalité devra réfléchir au montage potentiel qu'il pourrait y avoir entre le Projet Ode, la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Croix Rouge et le bien situé entre ces derniers.

✓ La municipalité a été informée de la demande de mutation du Policier Municipal. Sa nouvelle affectation prendra effet le 1^{er} Juillet 2021. Le Conseil Municipal salue l'engagement, l'investissement et les qualités humaines dont il a fait preuve tout au long de son parcours au sein de la mairie de Beauzac. La municipalité travaille actuellement à son remplacement.

✓ Un courrier à destination de l'ensemble des présidents d'associations de Beauzac a été envoyé courant Mars. Ce dernier mentionne que la présence de toutes les associations au forum permettrait que cette manifestation soit la vitrine associative de Beauzac. Il est rappelé que les subventions ne sont pas dues par la Commune et que l'implication de chaque association dans la vie communale est nécessaire. L'idée de mettre à l'honneur un groupe, une personne, une action, une création ou un investissement dans une association, permet d'une certaine manière, à la municipalité de reconnaître l'engagement des acteurs du milieu associatif. L'équipe municipale reste disponible pour tous les présidents d'associations si ces derniers ont des projets, des interrogations ou des aléas pour les recevoir et les accompagner dans la mesure du possible.

La séance est levée à 23h25.